

Compte rendu de séance

Séance du 19 Décembre 2018

L' an 2018 et le 19 Décembre à 20 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de COSME GUY Maire

Présents : M. COSME GUY, Maire, Mmes : BONTEMPS VERONIQUE, CHEVREAU CAROLE, COURTEMANCHE ELIANE, DUBOIS JOCELYNE, LE GROS MARTINE, PORTIER VERONIQUE, MM : GASNIER STEPHANE, HOUDAYER LAURENT, HUBERT JOËL, POTTIER FREDERIC, RAYMOND JOHANN

Excusé(s) : Mme GIGNON AURELIE, MM : BELLANGER FREDERIC, CLAVEL IAN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 12/12/2018

Date d'affichage : 12/12/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de MAMERS
le : 10/01/2019

et publication ou notification
du : 10/01/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme COURTEMANCHE ELIANE

Location logement communal 5, rue du Prieuré
réf : 201812del01

Après résultat du 2ème vote à bulletin secret :

Mme Paillard Rachel : 5 voix

M. Chevalier Anthony et Mme Maillard Tiffany : 7 voix

Après délibération,

Le Conseil Municipal décide de retenir la candidature de M. Chevalier Anthony et de Mme Maillard Tiffany pour le logement locatif communal 5, rue du Prieuré. Le logement sera loué à compter du 1er janvier 2019 pour un montant de 410 € par mois hors charges.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les actes à intervenir.

A la majorité (pour : 7 contre : 5 abstentions : 0)

Demande de devis pour BP 2019

Toiture et façade mairie

Accès PMR au café de M. Choynet (groupement de commandes par la CDC)

Entretien des monuments et sites pour le 75ème anniversaire de la libération

Accès PMR mairie en janvier 2019

Fenêtres et porte salle de classe de Ponthouin

Four à pizza pour la boulangerie

Lotissement "Franc Baron"

Salle Jean-Lanoë

Participation frais de fonctionnement
Ecole élémentaire de Beaumont-sur-Sarthe
réf : 201812del02

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la commune de Beaumont-sur-Sarthe, sollicitant une participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire de Beaumont-sur-Sarthe qui s'élève à 429.45 € pour un enfant de Mézières-sur-Ponthouin :
- Karayanoglou Manolo

Après délibération,
Le Conseil Municipal accepte la participation financière de 429.25 €.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Document Unique
réf : 201812del03

Monsieur le Maire présente le Document Unique à son Conseil Municipal.
Après délibération,
Le Conseil Municipal donne son accord pour l'envoyer au Comité Technique du Centre de Gestion pour avis.

Compte rendu des Commissions

Commission communication :
Point sur le bulletin municipal
Commission fleurissement :
Point sur les plantations
Commission restaurant scolaire :
Bon repas de Noël : moins de déchets
Remerciements à M. Joël Hubert - Mmes Eliane Courtemanche - Martine le Gros et Christiane Chassais pour l'aide au repas de Noël

Affaires diverses

Panneaux à clés installé à l'école par M.Joël Hubert et Mme Martine Le Gros.
Remplacement du vitrail cassé pour un montant de 127 €.
Structure du vitrail au fond de l'église à revoir.
Portail logement du Prieuré installé par M. Noël.
Mise en place d'un cahier de doléances en mairie. L'Association des Maires de France récupère mensuellement celui-ci pour remonter les informations.
Congés de Sébastien du 21/12/2018 au 07/01/2019.
Mme Yzeux Alexandra est en arrêt jusqu'au 03/03/2019.
Mme Lemettre fait la garderie du soir.
Les arbres du parc de l'Arche ont été taillés par Essaimage.
Voeux du Maire le 11 janvier 2019 à 19 h 00.
Messe de Noël, le 24 décembre 2018 à 17 h 00.
Remerciements au Comité des Fêtes pour la mise en place des illuminations de Noël et en particulier M. Roger Denis pour les nouvelles illuminations au kiosque à livres.
CDC compte rendu de la réunion du 18/12/2018
Prochaines réunions du Conseil Municipal : 23 janvier 2019 - 27 février 2019 - 18 mars 2019 et 27 mars 2019.
Proposition de M. Joël Hubert pour la journée citoyenne nationale le 19/05/2019 sur la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit,
Et ont signé les membres présents.